

27 février 2015

Avenir sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

SALARIÉS SOPRA STERIA, faut-il réagir ?

Pour 300 salariés déjà, c'est la porte !

COMMENT RÉUSSIR UN PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES

VOUS SAVEZ CE QU'ON DIT
CE SONT TOUJOURS LES MEILLEURS
QUI S'EN VONT

C'EST LE MOMENT
DE PROUVER
VOTRE VALEUR.



Selon notre analyse, la direction ne consulte pas le CHSCT ni le Comité d'Entreprise concernant les réorganisations majeures et la restructuration opérée actuellement et qui inclue plusieurs dizaines de mutations, de suppressions de postes et de nombreux départs de salariés en Inter-contrat ou insuffisamment « facturables » par la direction.

Le « SO WHAT » de la direction, est favorisé par ses capacités à diviser les syndicats allant jusqu'à dominer quelques fayots qu'elle télécommande par le petit doigt par sms ou par un petit signe ! Méfiez-vous.

SO WHAT?

Certains salariés semblent être licenciés pour des motifs fallacieux comme un manque de motivation pressentie ou un refus de mission supposé ... Bien entendu, la justice tranchera lorsque les salariés sont assistés par nos représentants. Pour le syndicat AVENIR, ces injustices doivent être sanctionnées.

Que dire à des comptables ou des gestionnaires confirmés affectées à des postes d'assistantes, à une salariée licenciée à son retour de maternité et avant même d'avoir sa visite de reprise, à un salarié RQTH discriminé, aux salariés privés du télétravail du jour au lendemain, aux salariés non remboursés de leurs frais professionnels, aux salariés mutés soudainement à des centaines de km sans respect des règles de droit, à certains managers qui se croient tout permis et qui sont insensibles aux règles ?

Que dire aux 2500 salariés d'I2S privés de délégués du personnel, de CHSCT et de Comité d'entreprise ?

Au lieu de parler, AVENIR agit. Déjà la direction a admis que des salariés effectuent beaucoup d'HS à payer.

Le syndicat AVENIR assiste de plus en plus de salariés sur toute la France mais aussi favorise l'échange cadré par les règles de droit avec la direction du Groupe afin d'éviter l'explosion sociale.

Ainsi, le 13 février 2015, nous avons averti la DRH Groupe que les salariés sont réglés et attendent de la direction de l'être. A défaut, nous ne tarderons pas à lancer la mobilisation en 2015.

Lancez 300 licenciements
pour le 18 mars 2015 ...
Et empêchez les d'appeler
le Syndicat AVENIR !



Le 19 mars 2015 avant bourse, SOPRA STERIA annonce ses résultats annuels 2014 ainsi que les mesures prises et les perspectives. La décision de réduire immédiatement le nombre de salariés en Intercontrat dans le Groupe est ferme. Elle s'opère sans mesures d'accompagnement. C'est illégal. Certains salariés sont mutés dans un poste non-conforme ou sont licenciés.

Vous êtes empêchés depuis 2013 d'élire vos Représentants du Personnel Elections et la direction retarde indirectement les élections 2014.

Le syndicat AVENIR a saisi la justice et nous avançons.

